

Société Centrale Canine





Trophée d'Agility par Équipe 2024

Modalités de participation

Pour les conditions de participation, se référer au règlement du Trophée d'Agility par Equipes.

1. Transmission des dossiers

Dans la semaine suivant le sélectif régional, le CTT transmettra le dossier complet des équipes remplissant les conditions de participation à :

Arlette CATTOEN 3 Chemin Larrieu 31600 LHERM

avec les feuilles de résultats des équipes sélectionnées qui acceptent ou refusent leur sélection signées par le Capitaine dans la case correspondante.

2. Transmission des paiements

Le CTT transmettra aussi un dossier des équipes remplissant les conditions de participation à :

Chantal GODIMUS 19 Rue de l'Arbre eond – Suzy 02320 CESSIERES SUZY

avec:

a) Un exemplaire de la feuille des résultats définitifs.

et

b) Un chèque de 88 € à l'ordre de « CTEAC/ACTNP »

Préciser au dos du chèque : *trophée par équipe*, *le nom de l'équipe et la grande région de sélection*. Aucun remboursement ne sera effectué après réception des dossiers.

3. Quota

nombre équipes sélectionnables 2024					
	S	М	1	L	TOTAL
GRANDE REGION 1	3	3	3	9	18
GRANDE REGION 2	3	3	3	5	14
GRANDE REGION 3	3	3	2	7	15
GRANDE REGION 4	4	4	3	7	18
GRANDE REGION 5	3	3	2	7	15
GRANDE REGION 6	4	3	3	7	17
GRANDE REGION 7	3	3	3	8	17
Total	22	20	50	18	110
LAUREAT ANNEE PRECEDENTE	1	1	1	1	4